

# Ministère des Finances—Comptes publics

*A tous ceux qui ces présentes verront :—*

L'honorable John Alexander Boyd, de la cité de Toronto, province de l'Ontario, chancelier de la dite province ; l'honorable sir Louis Napoléon Casault, de la cité de Québec, dans la province de Québec, juge en chef de la cour supérieure de la dite province de Québec, et l'honorable George Wheelock Burbidge, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, juge de la cour d'échiquier du Canada, SALUT :

Considérant que dans et par un acte du parlement du Canada, 54-55 Victoria, ch. 6, dans et par un acte de l'Assemblée législative de l'Ontario, 54 Victoria, ch. 2, et dans et par un acte de la législature de Québec, 54 Victoria, ch. 4, il a été entre autres choses décrété que pour le règlement décisif et final de certaines questions et de certains comptes qui se sont présentés ou qui pourraient se présenter ultérieurement dans le règlement des comptes entre la Puissance du Canada et les provinces de l'Ontario et de Québec, tant conjointement que séparément, et aussi entre ces provinces, à l'égard desquelles il n'a encore été conclu aucun arrangement, le gouverneur général en conseil pourra nommer, conjointement avec les gouvernements des provinces de l'Ontario et de Québec, trois arbitres, qui seront des juges, auxquels seront renvoyées les questions que le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs des deux provinces conviendront entre eux de leur soumettre.

Et considérant que nous, les soussignés, John Alexander Boyd, sir Louis Napoléon Casault et George Wheelock Burbidge, avons été régulièrement nommés sous l'empire de ces dits actes et que nous avons assumé ces charges ;

Et considérant qu'il est stipulé dans et par les dits actes que ces arbitres ou deux quelconques d'entre eux auraient le pouvoir de rendre une ou plusieurs décisions arbitrales, et de les rendre à toutes époques ;

Et considérant que certaines questions relatives à certaines réclamations ont été soumises aux dits arbitres, savoir : Les réclamations faites par le gouvernement fédéral du Canada contre les provinces d'Ontario et de Québec au sujet de la responsabilité alléguée de la province du Canada, telle qu'énoncée dans un état de réclamation produit le 17<sup>e</sup> jour de mars 1896, pour une somme de \$46,270.30 payée à un certain R. H. McGreevy, et pour une autre somme de \$2,947.41 payée à Ward et O'Leary, et pour une autre somme de \$12,875 payée à un certain Charles Garth.

Et considérant que les dits arbitres ont pris connaissance des dites réclamations et qu'ils ont entendu les parties intéressées et ce qui a été dit en leur nom par leurs avocats.

Sachez maintenant que les dits arbitres, exerçant leur autorité de rendre une décision arbitrale distincte à présent sur ces questions, décident, ordonnent et adjugent dans les prémisses que les réclamations susdites faites par le gouvernement fédéral du Canada contre les provinces d'Ontario et de Québec, au sujet de la responsabilité alléguée de la province du Canada, soient, et ces réclamations sont par les présentes renvoyées.

En foi de quoi, nous, les dits John Alexander Boyd, sir Louis Napoléon Casault et George Wheelock Burbidge, avons apposé aux présentes nos sceings et sceaux ce septième jour de janvier A.D. 1898.

(Signé)	J. A. BOYD,	[Sceau.]
“	L. N. CASAULT,	[Sceau.]
“	GEO. W. BURBIDGE,	[Sceau.]

Signé, scellé et publié en présence de

(Signé) L. A. AUDETTE.